Réserves Naturelles DE FRANCE

Milieux d'outre-mer

Observatoire du Patrimoine naturel
des Réserves Naturelles de France 2007

Les chiffres clés

– Surface des réserves multipliée par 23 en 12 ans.
– Un nouveau territoire d'outre-mer protégé : les terres australes françaises.
– 10 nouvelles réserves créées depuis ces douze dernières années.
– 3,4 % du territoire guyanais.
– Les 4 plus grandes réserves de France.
– 3 RNN incluses dans un site Ramsar (Zones humides d'importance internationale).
– 1 RNN classée en réserve de Biosphère.

Répartition géographique des réserves naturelles avec et sans les TAAF

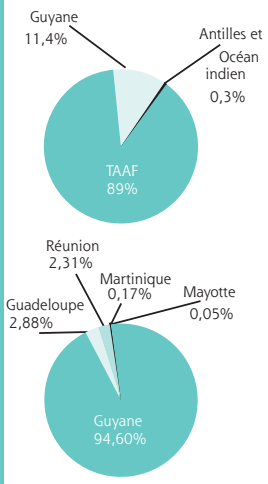

Avertissement

Les surfaces des habitats traitées ici présentent des biais liés à la difficulté de leur cartographie (vastes étendues parfois impraticables, typologie des habitats présentant des lacunes) ou à la dynamique de certains milieux (variations de surfaces importantes liées à la dynamique littorale).
Les pourcentages calculés pour la Guadeloupe incluent St-Martin et St-Barthélemy.
Ce fascicule ne traite que du patrimoine naturel des réserves naturelles nationales (RNN).

Les réserves naturelles d'outre-mer

La France occupe une place unique par la variété de ses milieux naturels en dehors du continent, du subarctique à l'Antarctique en passant par les zones tropicales des trois grands océans. La biodiversité présente dans ces territoires est souvent remarquable et confère à notre pays une grande responsabilité au niveau international en matière de conservation.

Les **17 réserves naturelles d'outre-mer couvrent plus de 2 583 000 ha** dont 61,5 % sont des surfaces marines. La réserve naturelle des Terres australes et antarctiques françaises représente à elle seule 88 % de cette surface. Si on exclut le territoire des TAAF, elles couvrent 313 041 ha dont 18 474 ha de milieu marin.

RNN de Saint-Martin. La collectivité territoriale de Saint-Martin est, depuis la promulgation de la loi organique de 2007, une collectivité à part entière au même titre que Mayotte, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Il en est de même pour Saint-Barthélemy, une des dernières îles du nord de l'archipel des Petites Antilles.© Nicolas Maslach

Les réserves d'outre-mer représentent près de **73 % de la surface totale des réserves naturelles**. Les 4 plus grandes réserves de France sont dans les territoires d'outre-mer.
3,4 % du territoire de la Guyane française est couvert par des réserves naturelles.

59 % des réserves naturelles et 96 % de leur surface ont été classés au cours de ces douze dernières années.

Habitats d'outre-mer

Eaux marines

Le milieu marin d'outre-mer couvre une énorme superficie : plus de 10 millions de km², soit 19 fois la superficie de la France métropolitaine.

7 réserves naturelles couvrent **18 474 ha d'eaux marines tropicales**. C'est presque 6 % de la superficie des RN d'outre-mer. A cela s'ajoute **1 570 000 ha de mer dans la RNN des Terres australes et antarctiques françaises**, qui représentent 1 % des eaux marines françaises de ce secteur. Ces huit réserves totalisent **0,16 % des eaux territoriales françaises en outre-mer**.

Habitats marins et côtiers	Nombre de RNN	Surface connue
Eaux marines	8	18 474 ha (8 RNN)
- Herbiers marins à plantes vasculaires	4	25 ha (1 RNN)
- Récifs coralliens	6	4 577 ha (4 RNN)
Estuaires	2	non connue
Cordons sableux ou vasières	4	376 ha (4 RNN)
Ilots, côte rocheuse, falaise maritime	5	203 ha (5 RNN)
Mangrove	8	17 972 ha (8 RNN)
Lagunes côtières	2	200 ha (1 RNN)

Les falaises maritimes et côtes rocheuses avec ou sans végétation représentent 10,5 % de la surface de la RNN de la Presqu'île de la Caravelle. Des îlots rocheux de faible surface sont également présents dans la RNN des Ilets de Sainte-Anne (Martinique) et la RNN de l'Ile du Grand Connétable (Guyane). © V. Fiers

Les **herbiers de phanérogames marines** se développent dans les zones sableuses de **4 réserves naturelles**. De par la nature des fonds sédimentaires des réserves naturelles de Saint-Barthélémy ou de Saint-Martin, on retrouve la présence d'immenses herbiers à Herbe à Lamantin (*Syringodium filiforme*) jusqu'à environ 20 mètres de profondeur, ce qui est assez exceptionnel.

Internationalement reconnu comme l'un des écosystèmes les plus importants, l'écosystème corallien est, avec la forêt tropicale, le plus diversifié et le plus complexe de la planète. La France compte 55 000 km² de **récifs coralliens et lagons** (pour un linéaire de 5000 km), soit 10 % du total mondial pour cet écosystème. **6 réserves naturelles** contiennent ce type d'habitat. Les récifs coralliens sont présents sur toutes les îles de l'Archipel de Guadeloupe et dans les quatre réserves naturelles de ce secteur (275 ha à Saint-Barthelémy, 278 ha au Grand Cul-de-Sac Marin). Les 20 km de barrière de corail de la réserve marine de la Réunion couvrent près de **80 % du patrimoine corallien de l'île**.

Dans les TAAF, les zones à grandes algues endémiques *Macrocystis* de Kerguelen servent de lieu de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons.

Mangrove et lagunes côtières

Un milieu typique des tropiques est constitué par la mangrove, formation de diverses espèces de palétuviers qui joue un rôle très important dans l'équilibre écologique et le maintien des ressources naturelles. Il s'agit d'un habitat spécifiquement mentionné dans la loi littorale du 3 janvier 1989 sur les milieux à protéger.

Le littoral de la RNN de l'Amana est en perpétuel mouvement, réorganisant sans cesse la disposition des différents habitats (vasières intertidales, cordon sableux, lagunes, mangroves). © O. Tostain

En Guyane, l'écosystème mangrove s'étend sur près de 100 000 ha couvrant environ 80 % du littoral et tous les estuaires. **8 réserves naturelles préservent près de 18 000 ha de mangrove**. La RNN des Marais de Kaw-Roura représente à elle seule 57 % de cette surface avec 10 000 ha. Si on ajoute les 5 700 ha de la RNN de l'Amana, ces réserves naturelles contiennent **environ 15 % de la surface totale des mangroves de Guyane**. En Guadeloupe, la mangrove cerne le lagon du Grand Cul-de-Sac

Les chiffres clés

L'espace marin représente :
78,6 % de la surface des réserves naturelles de Guadeloupe,
48,5 % de la surface des réserves naturelles de la Réunion,
2,6 % de la surface des réserves naturelles de Guyane,
69 % de la surface de la RNN des TAAF.

Composée de 6 unités couvrant 3 737 ha, la RNN du Grand Cul-de-Sac Marin est située en partie dans un lagon au récif de corail à peine submergé, présent dans la plus grande barrière de corail des Petites Antilles. La partie marine de la réserve représente 1/7 de la surface totale du lagon.
© RNN Grand Cul-de-Sac Marin

Répartition Habitats
Les 3/4 de la surface des réserves naturelles sont couverts par la forêt, 11,5 % sont des savanes humides. Une grande partie de ces surfaces se localise en Guyane.

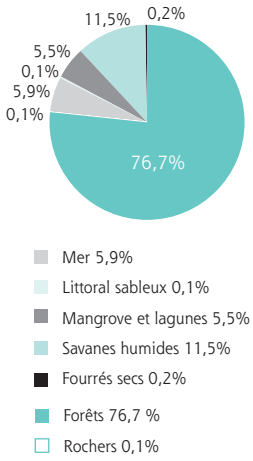

Dans la plaine de Kaw dominée par les savanes, différents milieux humides se succèdent, depuis le pied des montagnes jusqu'à l'océan : forêts marécageuses, savanes inondables localement peuplées d'arbustes ou de palmiers (pinotières, forêts galeries de palmiers bâches) et veinées de petites criques ou de rivières, grandes savanes du cœur du marais couvertes de pruniers icaques et entourant des mares inaccessibles, forêts marécageuses d'arrière-mangrove, mangroves côtières et vasières d'estuaire.
© O. Tostain

Marin sur 7 317 ha dont 1 611 ha classés en réserve naturelle (mangrove proprement dite, forêt marécageuse d'eau douce et formations herbacées inondables).

Les lagunes sont des grandes étendues saumâtres dont la superficie est en constante évolution et qui côtoient la mangrove en fonction de la dynamique côtière. Elles sont présentes dans 2 réserves naturelles. Sur la RNN de l'Amana, l'arrière du cordon littoral est constitué d'environ 200 ha de lagunes saumâtres, dont une partie est intégrée à la mangrove. Sur les Iles de la Petite Terre, les quatre lagunes à végétation halophile accueillent des limicoles en hivernage.

Savanes et autres habitats humides

Les marais sont localisés en retrait des cordons sableux littoraux ou de la mangrove. De vastes marais côtiers guyanais composés principalement de **savanes humides représentent une surface de plus de 35 860 ha** sur 4 réserves naturelles, dont 99 % dans les marais des RNN de l'Amana et de Kaw-Roura. Cette dernière est la plus grande zone humide de France préservant une vaste plaine marécageuse à végétation herbacée, ainsi qu'une part importante de son bassin versant. En continuité avec le bassin amazonien, elle constitue la limite de répartition la plus septentrionale pour un certain nombre d'espèces d'affinité amazonienne. La pluviosité (la plus élevée de Guyane) et la diversité des milieux confèrent à cette zone humide une importance exceptionnelle. La RNN du Grand Cul-de-Sac Marin protège 300 ha de formations herbacées inondables (marais saumâtre à *Cladium* et *Acrostichum*, marais d'eau douce, prairies humides pâturées).

La RNN du Mont du Grand Matoury compte 160 ha de savanes mouillées. © O. Tostain

La RNN des Iles de la Petite Terre présente une végétation arbustive dense (fourrés plus ou moins arborés).
©A. Levesque / Amazona

Fleuves et rivières sont présents dans les réserves naturelles des Marais de Kaw-Roura, de l'Amana et du Mont Grand Matoury (criques et fleuves côtiers). Un important réseau hydrographique se développe également dans les réserves naturelles forestières de la Trinité et des Nouragues.

Savanes humides et sèches	Nombre de RNN	Surface connue
Savanes inondables	4	35 860 ha (4 RNN)
Savanes et fourrés secs	8	641 ha
Cambrouses de Guyane	2	< 1 % des RNN

Savanes et fourrés secs

Les savanes et fourrés secs représentent de faibles surfaces dans les réserves naturelles : 641 ha pour 8 RNN soit **0,2 % seulement des habitats des réserves naturelles d'outre-mer** (hors TAAF).
Ce type d'habitat représente 12 % de la surface de la RNN de la Presqu'île de la Caravelle. A la Réunion, dans la RNN de Roche Ecrite, la forêt laisse place en altitude à des landes (plus de 350 ha de fourrés à *Philippia montana*) et à de la végétation basse (35 ha de pelouses éricoïdes).

Forêts

La France possède à peu près tous les types de forêts tropicales depuis la mangrove côtière jusqu'aux formations d'altitude. Les enjeux patrimoniaux y sont cruciaux, notamment avec des forêts restées intactes. Seuls 7 pays au monde dont la France ont une forêt primaire à la fois abondante et relativement peu menacée, comme la forêt guyanaise.

Près de **240 000 ha de forêt tropicale** sont protégés par 12 réserves naturelles, dont 98,6 % de cette surface au sein de 5 réserves naturelles de Guyane qui représentent **3,2 % de la forêt tropicale humide guyanaise.**

7 réserves naturelles occupent **plus de 194 500 ha de forêts ombrophiles sempervirentes tropicales**. Près de 90 % de cette surface de forêt hygrophile se trouve dans deux réserves naturelles : Nouragues et La Trinité.

Habitats forestiers	Nombre de RNN	Surface en ha
Forêts ombrophiles sempervirentes tropicales	7	194 556 ha (7 RNN)
Forêts tropicales de montagne	2	3 012 ha (2 RNN)
Forêts galeries, forêts marécageuses et forêts ripicoles tropicales	6	41 872 ha (5 RNN)
Forêts tropicales sèches	5	398 ha (2 RNN)

5 réserves naturelles couvrent **près de 41 870 ha de forêts marécageuses et ripicoles**, dont **71,6 % pour la seule RNN des Marais de Kaw-Roura** en Guyane. Tout au long de la rivière on peut y observer des transitions entre les différentes formations des forêts marécageuses des vallées alluviales. Sur la RNN de l'Amana, la forêt marécageuse s'étend sur environ 4 900 ha. On y rencontre une vaste zone de forêt monospécifique, **une des plus grandes zones à palmiers bâches en Guyane** (*Mauritia flexuosa*), l'autre se situant dans la plaine de Kaw. En Guadeloupe, la RNN du Grand Cul-de-Sac Marin préserve 460 ha de cet habitat. Cette représentation n'est pas unique dans les Petites Antilles, cependant les superficies de la forêt marécageuse d'eau douce du Grand Cul-de-Sac marin restent tout à fait exceptionnelles au niveau de la Caraïbe.

Sur l'île de la Réunion, deux réserves naturelles couvrent plus de 3 500 ha de forêt. Sur ces 68 ha, la RNN de Saint-Philippe Mare Longue

La RNN de Roche Ecrite compte 3 435 ha de forêt ancienne (datant de 2 100 000 ans). La formation la plus représentée correspond à de la forêt de montagne de la Réunion. Forêts de bois de couleur et à tamarins des Hauts occupent plus de 1 500 ha. Neuf habitats prioritaires en matière de conservation occupent environ 95 % de la réserve naturelle (forêt, fourrés et pelouses confondues). © J. Triolo/ONF

Les RNN des Nouragues et de La Trinité sont presque exclusivement recouvertes par de la forêt primaire, de même que la partie « montagne » de Kaw-Roura ainsi que le sommet et le haut des pentes du Mont Grand Matoury. © O. Tostain

Répartition des habitats forestiers dans les réserves naturelles

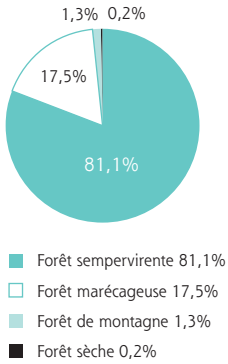

Répartition des surfaces forestières dans les régions des territoires d'outre-mer

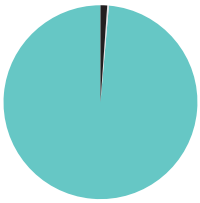

abrite principalement une forêt tropicale humide de basse altitude, milieu très raréfié à l'échelle de l'île et de l'Océan Indien. La RNN de Roche Ecrite abrite essentiellement des écosystèmes forestiers de montagne, plus communs à l'échelle de l'île mais où, dans ce secteur, on rencontre un des oiseaux les plus rares au monde : le Tuit-tuit (*Coracina newtoni*).

398 ha de forêts tropicales sèches sont présents dans 5 réserves naturelles. Cela ne totalise que **0,2 % de la surface forestière des réserves naturelles**. Sur la Presqu'île de la Caravelle, la dense forêt tropicale sèche couvre les sommets et les versants sur 214 ha (55 % de la surface de la réserve). Certains secteurs hébergent un arbre en voie de disparition à la Martinique, l'Acomat. Cette réserve naturelle a été créée pour protéger ces formations qui constituent l'habitat du Moqueur à gorge blanche (oiseau endémique). Sur l'Ilot Mbouzi à Mayotte, 36 ha de forêt sèche primaire sont restés pratiquement intacts jusqu'à ce jour. De telles surfaces sont exceptionnelles, voire uniques à Mayotte. On y dénombre également 39 ha de forêt sèche dégradée.

Rochers continentaux, éboulis et grottes

Les abris sous roche ou grottes de la montagne de Kaw présents sur la RNN des Marais de Kaw-Roura sont un habitat très localisé en Guyane, liés à la présence de la cuirasse latéritique. La végétation xérophile des inselbergs (savanes-roches) représente moins de 0,5 % de la superficie totale de la RNN de la Trinité et un peu moins pour la RNN des Nouragues. A la Réunion, la RNN de Roche Ecrite compte 36 ha de rochers altimontains.

RNN La Trinité. Relief insolite des inselbergs émergeant au-dessus de la forêt dense. On trouve sur la RNN de la Trinité, un inselberg de 460 m de forme allongée. Plus d'un quart des espèces remarquables de la RNN des Nouragues est inféodé à la savane-roche de l'inselberg. © O. Tostain

Habitats rocheux continentaux	Nombre de RNN	Surface connue
Eboulis rocheux et pierriers	3	non connue
Falaises continentales et rochers exposés	3	environ 200 ha (1 RNN)
Grottes	4	plus de 1000 m².

Terres australes

Situées à plus de 2 000 km de tout continent, les îles australes françaises sont parmi les plus isolées au monde. Les îles de Crozet et de Kerguelen préservent des écosystèmes subantarctiques qui n'ont pas leur équivalent dans l'hémisphère nord. Ils présentent donc un intérêt exceptionnel pour la conservation de la biodiversité. Sur Saint-Paul et Amsterdam, c'est un écosystème subtropical qui est préservé, avec une abondance de tourbières et un fort taux d'endémisme.

Côte sud de Kerguelen : « Baie Larose et le doigt de Sainte-Anne ». © G. Vionnet

Les chiffres clés

3/4 de la surface des réserves en forêt.
3,2 % de la surface forestière de Guyane.
15 % des mangroves de Guyane.

Flore d'outre-mer

330 espèces d'outre-mer ont été prises en compte par l'Observatoire du patrimoine de RNF. Un peu plus d'1/3 de ces espèces sont protégées et les 3/4 sont menacées (liste rouge 1997 et UICN 2006). Un quart des espèces végétales protégées ou menacées est présent sur **9 réserves d'outre-mer** (hors TAAF).

Vanille de Humblot (Vanilla humblotii), endémique des Comores. A Mayotte, l'Ilot MBouzi est un des derniers grands refuges pour la flore indigène : 189 espèces inventoriées en 2001. La réserve naturelle héberge 3 espèces endémiques de Mayotte et 21 espèces endémiques des Comores. © R. ROLLAND

Les réserves naturelles des Antilles protègent tout un cortège de plantes littorales et marines. Les phanérogames marines dont l'Herbe à tortue (*Thalassia testudinum*) et l'Herbe à Lamantin (*Syringodium filiforme*) sont bien représentées dans 4 réserves naturelles. La RNN de Saint-Barthélemy héberge **5 espèces de phanérogames marines** ainsi que 18 espèces d'algues.

Une végétation littorale xérophile domine dans les RNN des Iles de la Petite Terre (50 espèces) et la RNN de Saint-Martin. Cette dernière abrite notamment de nombreuses cactacées et de **nombreuses espèces endémiques des Antilles** ou à distribution réduite, ainsi que plusieurs espèces menacées, rares et protégées en Guadeloupe. La RNN des Ilets de Sainte-Anne abrite des plantes littorales des milieux rocheux, dominées par le Pourpier bord de mer et Herbe bord de mer, avec des fourrés de poiriers et une espèce endémique : *Lithophila muscoides.*

4 palétuviers de la mangrove d'importance internationale, inscrits à la Convention de Carthagène, sont présents dans la RNN du Grand Cul-de-Sac marin. Les Iles de la Petite Terre hébergent également 4 espèces locales de palétuviers.

Pour la plupart, les espèces protégées ou menacées présentes dans les réserves naturelles sont des arbres ou arbustes. La RNN de la Presqu'île de la Caravelle se caractérise par un nombre important d'arbres et d'arbustes (107 dont 12 plus ou moins rares localement). C'est là que survit le rare Acomat (*Sideroxylion foetidissimum*), arbre en voie de disparition dans l'île. On peut également citer la présence dans cette réserve du **Raisinier de la Caravelle** (*Coccoloba caravellae*), **arbre endémique de la**

La RNN des Iles de la Petite Terre abrite le seul peuplement relictuel de Gaïac, plante arborescente rare et protégée en Guadeloupe, disparue des autres îles de l'archipel de la Guadeloupe. Cette population unique, limitée à moins d'une centaine de pieds d'individus adultes, connaît des problèmes de régénération. Le nombre de pieds de Gaïac des Iles de la Petite Terre est encore relativement élevé alors que cette espèce, fortement exploitée, est devenue rare dans le reste des Petites Antilles. ©A. Levesque

Avertissement : A ce jour, nous ne disposons pas d'index synonymique pour la flore et la faune d'outre-mer. Les chiffres donnés ici sont donc minimaux, sachant qu'il a été difficile de répertorier comme étant protégées ou menacées certaines espèces présentes dans les réserves naturelles.

Les chiffres clés

Représentativité des réserves
Sont présents dans les réserves naturelles :
26 % des espèces végétales de Guyane sur une réserve (La Trinité).
30 % de la flore autochtone de la Réunion sur une réserve (St-Philippe Mare Longue).
Plus de 100 espèces végétales endémiques tropicales dont la majorité sont forestières.
24 espèces végétales endémiques des îles subantarctiques françaises.

Une orchidée protégée, la Petite Comète (Angraecum eburneum) est assez abondante dans une zone ne dépassant pas les 250 m d'altitude de la RNN de St-Philippe Mare Longue. © A. Brondeau/ONF

Martinique, rarissime dont la population connue à ce jour serait comprise entre 50 et 500 individus. 9 espèces de phanérogames rares, endémiques des Antilles, sont présentes dans cette réserve naturelle.

Philodendron, aracée épiphyte en forêt guyanaise. © O. Tostain

A la Réunion, l'importante variation altitudinale entraîne une grande variété floristique. L'île compte 34 % d'endémiques stricts. La RNN de Roche Ecrite abrite une **proportion importante de la flore réunionnaise**. Parmi les formations de bois de couleurs et de tamarins, on trouve de nombreuses orchidées dont 3 protégées. La RNN héberge **la seule station recensée de *Arthropteris monocarpa***. Cette réserve a toutefois fait l'objet de peu d'études botaniques. Sur Saint-Philippe Mare Longue, on dénombre près de 230 espèces végétales dont **30 % des espèces indigènes de la Réunion**.

C'est dans les réserves de Guyane que l'on recense le plus grand nombre d'espèces floristiques (plus de 1 500 aux Nouragues dont de nombreuses orchidées, plus de 1 300 à La Trinité, plus de 1 000 espèces dans les marais de Kaw-Roura, 200 à l'Amana). Dans la RNN des Marais de Kaw-Roura, 7 espèces sont protégées, 20 espèces sont rares en Guyane et **15 espèces sont endémiques ou sub-endémiques de Guyane**, dont **5 endémiques de la montagne de Kaw**. Dans la RNN des Nouragues, 9 espèces sont menacées au niveau international (liste rouge UICN). Au niveau régional, **40 espèces sont endémiques ou sub-endémiques de Guyane** et 5 sont considérées comme rares. La RNN de la Trinité abrite quant à elle **14 espèces floristiques rares ou endémiques des inselbergs**, et une espèce végétale endémique stricte (*Schlegelia parviflora*).

Dans les terres australes, la flore est particulièrement riche d'espèces endémiques. On dénombre sur l'ensemble des îles subantarctiques françaises classées en réserve naturelle, **24 espèces végétales endémiques** (10 phanérogames et 14 fougères). Certaines sont des **témoins de la flore originelle** comme le Chou de Kerguelen (*Pringlea antiscorbutica*) espèce endémique probablement relique du tertiaire.

Les chiffres clés

Protection et menaces
Sont présents dans les réserves naturelles :
1/3 des espèces végétales protégées à la Réunion.
15 % des espèces végétales protégées de Guyane.
5,5 % des espèces végétales protégées de Guadeloupe et de Martinique.
37 % des espèces menacées dans le monde (UICN 2006) : 42 % des espèces en danger critique (CR), 25 % des espèces en danger (EN) et 39 % des espèces vulnérables (VU).

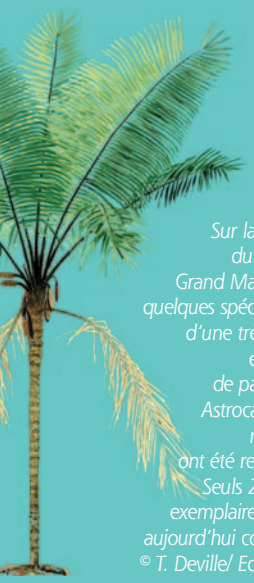

Sur la RNN du Mont Grand Matoury, quelques spécimens d'une très rare espèce de palmier, Astrocaryum minus, ont été repérés. Seuls 2 ou 3 exemplaires sont aujourd'hui connus. © T. Deville/ Ecobios.

Espèces végétales protégées ou menacées présentes dans les RNN		UICN	Nombre de RNN
Acanthophoenix rubra	Guyane	CR	1
Aniba rosaeodora	Guyane	EN	1
Astrocaryum minus	Guyane	CR	1
Cedrela odorata	Guyane	VU	1
Couratari guianensis	Guyane	CR	2
Eschweilera squamata	Guyane	VU	2
Guaiacum officinale	Guadeloupe, Martinique	EN	2
Hernandia mascarenensis	Réunion	EN	1
Ochrosia borbonica	Réunion	EN	1
Olax psittacorum	Réunion	CR	2
Polyscias aemiliguineae	Réunion	CR	1
Poupartia borbonica	Réunion	CR	1
Pouteria benai	Guyane	VU	1
Rinorea pectino-squamata	Guyane	VU	2
Syagrus stratincola	Guyane	VU	1
Tapirira bethanniana	Guyane	VU	1
Virola surinamensis	Guyane	EN	2
Vouacapoua americana	Guyane	CR	1

Liste Rouge UICN (2006)
CR En danger critique d'extinction
EN En danger
VU Vulnérable

Faune d'outre-mer

Invertébrés d'outre-mer

12 insectes et 34 mollusques sont concernés par l'Observatoire du patrimoine RNF. Parmi ces espèces, 19 sont menacées (liste rouge UICN, catégories CR, EN et VU), 3 étant en danger et 15 étant vulnérables. De nombreuses autres espèces dont certaines listées ici sont endémiques.

25 % des espèces d'insectes protégés dans les départements d'outre-mer ou menacés dans le monde sont présentes dans les réserves naturelles.

Insectes protégés et menacés	Protection	UICN	Nombre de RNN
Amauris nossima	Mayotte	VU	0
Antanartia borbonica	La Réunion		1
Dynastes hercules hercules	Guadeloupe		0
Dynastes hercules reidi	Martinique	VU	0
Euploea euplon	La Réunion		0
Hypolimnas dubius drucei	Mayotte		0
Oryctes chevrolati	La Réunion		0
Papilio garleppi	Guyane		0
Papilio maroni	Guyane		0
Papilio phorbanta	La Réunion	VU	2
Parides coelus	Guyane		0
Salamis augustina	La Réunion		1

Le monde sous-marin des réserves naturelles est d'une richesse exceptionnelle. Sur la RNN de Saint-Barthélemy, **42 espèces de coraux** sont associées à toute une abondante communauté animale (éponges, oursins, crustacés …). De nombreux coraux et éponges sont également présents sur les Iles de la Petite Terre, associés à l'Anémone géante des Antilles. **Coraux, gorgones et 7 mollusques marins de la convention de Carthagène** sont présents dans la RNN du Grand Cul-de-Sac marin. On y observe également la Langouste royale (*Panulirus argus*) et la Langouste brésilienne (*Panulirus guttatus*). **11 crustacés sont considérés comme remarquables** dans la RNN de la Presqu'île de la Caravelle.

145 lépidoptères (33 % du total de l'île) sont strictement endémiques de l'île de La Réunion. La RNN de Roche Ecrite compte **41 % des 540 espèces de papillons connus à la Réunion**. La grande richesse spécifique est directement liée à la surface importante de la réserve. Sur la RNN de St-Philippe Mare Longue, 3 papillons endémiques rares et protégés à la Réunion sont présents. La RNN de l'Ilot Mbouzi protège **10 espèces d'insectes endémiques de Mayotte et 8 endémiques des Comores**.

Aucune espèce d'invertébrés de Guyane n'est protégée à ce jour. Seuls les **coléoptères cérambycidés** ont été pris en compte dans les listes d'espèces patrimoniales définies par le CSRPN (340 espèces soit 22 % des espèces de Guyane). **903 cérambycidés** ont été inventoriés sur la RNN des Marais de Kaw-Roura dont de nombreuses espèces nouvelles, avec **un fort taux d'endémisme**. Sur la RNN du Mont Grand Matoury, de nombreux insectes sont caractéristiques du massif forestier intérieur de la Guyane (335 espèces). Plusieurs espèces y sont uniques, jamais rencontrées en Guyane et plusieurs sont des **espèces nouvelles pour la science.**

La faune des coléoptères est particulièrement originale dans la RNN des Terres Australes et Antarctiques françaises. **74 % des espèces présentes sur Crozet sont endémiques de l'archipel** (26 des 35 espèces).

Euploea goudoti (Nymphalidae, Danainae), endémique de la Réunion, présent dans la RNN de Roche Ecrite. © J. Rochat / Insectarium de la Réunion, 2003

Les chiffres clés

58 % des espèces patrimoniales de Guyane dans la RNN des Marais de Kaw-Roura.
60 % des espèces protégées à la Réunion et **40 %** des insectes endémiques de la Réunion dans la RNN de St-Philippe Mare Longue.
50 % des papillons connus à la Réunion sont présents dans la RNN de Roche Ecrite.
18 insectes endémiques de Mayotte et des Comores dans la RNN de l'Ilot Mbouzi.
35 espèces endémiques de l'archipel de Crozet sont présentes dans la RNN des TAAF.
38 % des espèces de coléoptères longicornes collectées sur la montagne de Kaw sont nouvelles pour la science (soit 342 espèces inédites à ce jour).

En Guyane, il existe peu de données sur les autres familles d'insectes que celle des cérambicidés, inventoriés principalement sur la montagne de Kaw, lieu de prédilection des entomologistes. Les spécialistes font défaut pour inventorier des familles aussi importantes que les orthopères, pourtant des herbivores prépondérants en forêt.© O. Tostain

Les chiffres clés

Sont présents dans les réserves naturelles :
28,5 % des espèces de poissons les plus menacés dans le monde (UICN) : 1 poisson en danger critique, 1 poisson en danger et 4 poissons vulnérables
Plus de 30 % des espèces de poissons des cours et plans d'eau de Guyane.

Poissons d'outre-mer

Il n'y a pas, pour les poissons, de liste d'espèces protégées. 21 poissons marins sont menacés dans le monde (UICN, catégories CR, EN et VU).

Récif corallien et barbiers à queue de lyre (Pseuanthias) dans la RNN de l'Ilot Mbouzi. La réserve protège de nombreux poissons, dont six espèces de mérous. © R. Rolland.

5 réserves naturelles citent des poissons marins menacés : Ile du Grand Connétable, Grand Cul-de-Sac Marin, St-Barthélemy, Saint-Martin et Réserve marine de la Réunion. **6 poissons marins menacés dans le monde** sont présents dans les réserves naturelles : Le Mérou géant *Epinephelus itajara*, le Mérou lancéolé (*Epinephelus lanceolatus*), le Mérou rayé (*Epinephelus striatus*), le Requin océanique (*Carcharhinus longimanus*), le Requin baleine (*Rhincodon typus)* et le Sarde rose *(Lutjanus analis*). Trois de ces espèces menacées sont présentes dans la RNN marine de la Réunion qui compte en tout 15 espèces de poissons inscrites à la liste rouge UICN (toutes catégories confondues), dont la Raie manta (*Manta birostris*), également présente dans la RNN du Grand Connétable, et **3 poissons marins endémiques de la Réunion**.

Platax (Chaetodypterus faber). RNN Grand Cul-de-Sac marin. © F. Mazeas.

Aux Antilles, la RNN du Grand Cul-de-Sac Marin compte **255 espèces de poissons** dont une partie se reproduit dans la mangrove et les herbiers. Dans la RNN de Saint-Barthélemy, la faune ichtyologique comprend une centaine d'espèces. Les poissons des récifs y sont en nombre plus important que sur les autres îles des Petites Antilles. Les poissons des mangroves sont bien représentés dans la RNN de Saint-Martin. Le lagon et le récif corallien des Iles de la Petite Terre sont également très riches en poissons.

Des listes de **poissons présents dans les cours et plans d'eau** ont été fixées par des arrêtés en Guyane (arrêté ministériel du 23 septembre 2005) et en Martinique (arrêté ministériel du 12 novembre 2001). En Guyane, cette liste compte 416 taxons. Près de **30 % des poissons d'eau douce de Guyane** sont recensés dans la RNN des Nouragues (dont 43 % sont des espèces d'intérêt patrimonial), 1/4 sont présents dans la RNN de l'Amana et environ 10 % dans les RNN de La Trinité et des Marais de Kaw-Roura. Cette dernière représente la limite ouest de répartition de plusieurs espèces à distribution amazonienne comme l'Anguille tété *(Lepidosiren paradoxa*), **unique dipneuste sud-américain, à la limite septentrionale de son aire de répartition**. L'Atipa (*Hoplosternum littorale)* y est le poisson le plus original, capable d'utiliser l'oxygène atmosphérique en cas de désoxygénation de l'eau. Dans la RNN du Mont Grand Matoury, les poissons n'ont pas été étudiés dans le détail, mais un potentiel d'espèces piscicoles peu fréquentes ou propres à des biotopes jusqu'à présents mal inventoriés en Guyane semble pouvoir exister dans la réserve. Les RNN de Martinique ne protègent pas de poissons d'eau douce.

Liste Rouge UICN (2006)
CR En danger critique d'extinction
EN En danger
VU Vulnérable

Poissons marins menacés	UICN	Nombre de RNN
Osteichtyens		
Cheilinus undulatus (Napoléon)	EN	0
Epinephelus inermis	VU	0
Epinephelus itajara (Mérou géant)	CR	2
Epinephelus lanceolatus (Mérou lancéolé)	VU	1
Epinephelus niveatus	VU	0
Epinephelus striatus (Mérou rayé)	EN	3
Lachnolaimus maximus	VU	0
Lutjanus analis (Sarde rose)	VU	2
Lutjanus cyanopterus	VU	0
Pristis pectina Poisson scie	CR	0
Scarus guacamaia	VU	0
Thunnus obesus	VU	0
Chondrichtyens		
Carcharhinus longimanus (Requin océanique)	VU	1
Centrophorus granulosus (Squale-chagrin commun)	VU	0
Charcharodon carcharias	VU	0
Diplobatus pictus Raie	VU	0
Isogomphodon oxyrhynchus	CR	0
Pagrus pagrus	EN	0
Rhincodon typus (Requin baleine)	VU	1

Amphibiens d'outre-mer

2 des 7 amphibiens parmi les plus menacés dans le monde (catégories CR, EN et VU ; Guyane, Martinique ou Guadeloupe) sont présents dans les réserves naturelles.

Un des quatre amphibiens protégés de Guadeloupe ou Martinique, une rainette inscrite à la convention de Carthagène (*Eleutherodactylus martinicensis)*, est présente dans la RNN du Grand Cul-de-Sac Marin et la RNN de la Presqu'île de la Caravelle. Une autre espèce protégée (*Eleutherodactylus johnstoni*) est présente dans cette dernière. Le groupe des amphibiens ne possède pas d'espèces indigènes à La Réunion. A Mayotte, deux amphibiens ont été cités dans la RNN de l'Ilot Mbouzi.

C'est en Guyane qu'on dénombre le plus grand nombre d'espèces d'amphibiens (126 espèces). Cette richesse spécifique est l'une des plus importantes d'Amérique du Sud. 6 localités dont 3 en réserves naturelles ont fait l'objet d'inventaires relativement complets. Les réserves des Nouragues, des Marais de Kaw-Roura et de la Trinité ont été intensément prospectées. Plus de 70 espèces y ont été recensées dans chacune. En tout, 101 taxons ont été répertoriés dans 5 réserves naturelles (les trois citées plus haut et le Mont Grand Matoury et l'Amana), ce qui représente **80 % des amphibiens de Guyane**.

79 espèces ont été recensées dans les Marais de Kaw-Roura soit 66 % des espèces de Guyane, dont **50 % sont des espèces remarquables**. Seulement 12 taxons ont été observés dans les marais proprement dits, ce qui souligne la prépondérance du milieu forestier pour ce groupe zoologique. Les mares temporaires « perchées » sur la montagne jouent un rôle important pour la reproduction de nombreuses espèces. Certaines espèces y sont très localisées et n'ont été observées que sur un ou deux sites. **7 espèces présentent un endémisme guyanais ou régional** avec une population guyanaise importante par rapport à l'aire de répartition connue de ces espèces.

L'étude de la batracofaune dans la région de la RNN de la Trinité a débuté tardivement. Depuis 2001, date du premier plan de gestion, de nombreuses révisions de la systématique des amphibiens ont été publiées. 71 taxons ont été répertoriés. Présentant une grande diversité de biotopes, la réserve naturelle abrite certains animaux endémiques dont **une nouvelle espèce de grenouille** (genre *Eleutherodactylus*).

14 % des amphibiens de la RNN des Nouragues sont de fort intérêt patrimonial, dont la majorité est endémique. L'échantillon de référence ayant servi à la publication de l'espèce endémique *Hyalinobatrachium nouraguensis* a été collecté dans cette réserve naturelle.

La récente RNN du Mont Grand Matoury abrite 26 amphibiens, dont une espèce *Otophryne pyburni* caractéristique de forêt primaire conservée, et **une des trois populations connues d'*Atelopus flavescens***, petite grenouille terrestre et diurne inféodée aux reliefs du nord-est de la Guyane, bien représentée dans la réserve. La réserve naturelle est la localité type où fut décrite l'espèce, lui conférant par conséquent un grand intérêt historique.

Eleutherodactylus.
© M. Dewynter

Les chiffres clés

Sont présents dans les réserves naturelles :
80 % des espèces d'amphibiens de Guyane.
28,5 % des espèces d'amphibiens les plus menacés dans le monde (catégorie au moins vulnérable).

Phyllomedusa tomopterma
© O. Tostain

Amphibiens menacés	UICN	Nombre de RNN
Bufonidae		
Atelopus flavescens	VU	3
Atelopus franciscus	VU	3
Atelopus spumarius	VU	0
Dendrobatidae		
Colostethus chalcopis	VU	0
Braschycephalidae		
Eleutherodactylus barlagnei	EN	0
Eleutherodactylus pinchoni	EN	0
Leptodactylidae		
Leptodactylus fallax	CR	0

Reptiles d'outre-mer

9 des 14 reptiles les plus menacés dans le monde (catégories CR, EN et VU) et **52 % des reptiles strictement protégés en outre-mer** sont présents dans les réserves naturelles (Guyane, Réunion, Martinique et Guadeloupe), dont les 5 reptiles strictement protégés en Guyane.

Les **5 tortues marines menacées dans le monde** fréquentent les réserves naturelles. **L'un des plus grands sites de ponte au monde pour la Tortue luth** (*Dermochelys coriacea)* est protégé par la réserve de l'Amana, en Guyane. **Le cheptel reproducteur de cette espèce est estimé à 15 000 femelles dans la région**. En Guadeloupe, les tortues marines semblent en augmentation. Elles sont rares dans le lagon du Grand Cul-de-Sac Marin, victimes du braconnage ou de captures accidentelles. Les dernières pontes de tortues ont été observées en 1986 sur la RNN de Saint-Barthélemy où les individus sont aujourd'hui beaucoup plus rares du fait de la pression de pêche. La RNN des Iles de la Petite Terre est **un site de ponte privilégié** pour la Tortue verte et la Tortue imbriquée, espèces également présentes dans la récente Réserve marine de la Réunion.

La RNN de l'Amana constitue un site de ponte exceptionnel et des plus importants au niveau mondial pour les tortues marines. On y a dénombré jusqu'à 200 tortues luths par nuit sur 3 km de plage (1999). Ses plages accueillent la moitié des tortues luths du monde et d'importantes populations de tortues vertes et olivâtres.
© O. Tostain

3 tortues terrestres vulnérables au niveau mondial sont présentes dans les réserves naturelles. Le Podocnémide de Cayenne et la Tortue denticulée (toutefois commune et très peu menacée en Guyane) sont présents dans la RNN des Nouragues.

Lézards, iguanes et serpents sont les reptiles les plus caractéristiques dans les réserves naturelles des Antilles et de l'océan indien. Saint-Martin et Saint-Barthélemy présentent une herpétofaune très différente de la Guadeloupe. Les 2 reptiles protégés endémiques des Petites Antilles (Iguane délicat) et de Petite Terre (Lézard Anolis marbré *Anolis marmoratus chrysops*) sont présents dans les réserves naturelles. **La population d'Iguane des Petites Antilles de la RNN des Iles de la Petite Terre est la plus importante de toutes les Caraïbes** (7 000 à 10 000 individus), ce qui représente probablement **1/3 de la population mondiale**. Le Lézard vert des Hauts (*Phelsuma borbonica)*, **protégé et endémique de la Réunion**, se reproduit sur la RNN de la Roche écrite.
La RNN de l'Ilot Mbouzi assure la conservation de la **Couleuvre de Mayotte (*Liophydium mayottensis*), endémique de Mayotte, et de 5 autres espèces endémiques des Comores**.

17 espèces de reptiles (soit 81 %) sont endémiques des Petites Antilles dont l'Iguane des Petites Antilles (Iguana delicatissima). La sauvegarde de la population est essentielle pour la conservation de cette espèce menacée dans l'ensemble de son aire de répartition.
L'Iguane vert (Iguana iguana), en photo, est présent dans plusieurs réserves naturelles des Antilles et de la Guyane.
©PN Guadeloupe

En Guyane, la savane marque la limite septentrionale de répartition pour un certain nombre d'espèces d'affinités amazoniennes comme le **Caïman noir**

Reptiles menacés	UICN	Nombre de RNN
Iguanes		
Iguana delicatissima Iguane des Petites Antilles	VU	3
Serpents		
Acrantophis dumerili Boa de Dumeril	VU	0
Alsophis rijersmai	EN	0
Liophis cursor	CR	0
Tortues marines		
Caretta caretta Tortue caouanne	EN	2
Chelonia mydas Tortue verte	EN	7
Dermochelys coriacea Tortue luth	CR	1
Eretmochelys imbricata Tortue imbriquée	CR	7
Lepidochelys olivacea Tortue olivâtre	EN	2
Tortues terrestres		
Geochelone denticulata Tortue dentelée	VU	3
Peltocephalus dumeriliana Podocnémide de Duméril	VU	1
Podocnemis unifilis Podocnémide de Cayenne	VU	2
Geochelone gigantea Tortue géante d'Aldabra	VU	0
Geochelone radiata Tortue rayonnée	VU	0

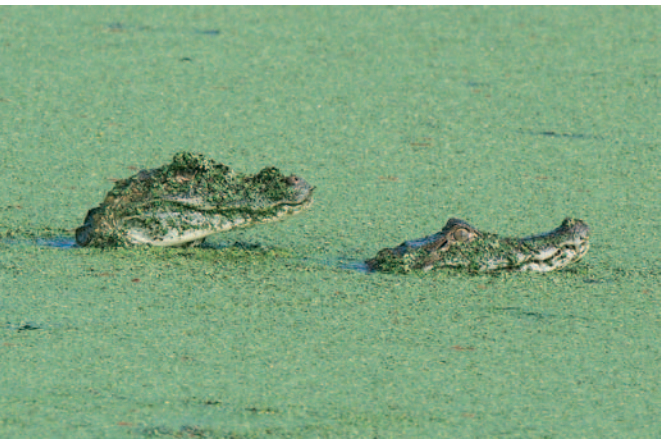

En plus du Caïman noir, 3 autres espèces de caïmans sont interdites à la chasse dans les marais de Kaw-Roura : le Caïman rouge (Paleosuchus palpebrosus), le Caïman à lunettes (Caiman crocodilus), en photo, deux espèces également présentes sur la RNN de l'Amana et le Caïman gris (Paleosuchus trigonatus), aussi sur la RNN de la Trinité. Parmi les autres reptiles présents dans les réserves naturelles de Guyane, on peut signaler le Lézard caïman (Crocodilurus amazonicus), les iguanes verts, les anacondas et de nombreux serpents. © O. Tostain

(*Melanosuchus niger*), **le plus grand crocodilien d'Amérique du Sud** (espèce intégralement protégée). Avec celle du Pérou, la population de la RNN des Marais de Kaw-Roura constitue **une des dernières populations viables du monde**, par ailleurs menacée d'extinction. Deux secteurs de reproduction sont connus aujourd'hui à Kaw, où cette espèce reste emblématique bien que l'essentiel des animaux soit concentré dans les mares d'eau libre inaccessibles au cœur du marais. Autrefois présent dans une grande partie du bassin amazonien, on ne trouve aujourd'hui que quelques populations isolées, réduites à près de 2500 individus par une chasse abusive.

Les chiffres clés

Sont présents dans les réserves naturelles :
64 % des reptiles les plus menacés dans le monde (catégorie au moins vulnérable).
Les 4 espèces de caïmans connus de Guyane.
100 % des reptiles strictement protégés en Guyane et 36 % des espèces protégées au sens large en Guyane.
50 % des reptiles strictement protégés à la Martinique.
23,5 % des reptiles strictement protégés à la Guadeloupe.
1/3 des reptiles strictement protégés à la Réunion.
6 espèces endémiques de Mayotte ou des Comores.
2 reptiles endémiques de la Réunion.

Oiseaux d'outre-mer

L'outre-mer, et particulièrement la Guyane, est riche d'une avifaune d'une incomparable diversité. On y compte 4 fois plus d'espèces d'oiseaux qu'en métropole. La Guyane comptabilise à elle seule plus de 720 espèces d'oiseaux nicheurs, soit plus que dans l'Europe toute entière. **La quasi-totalité des espèces protégées en Guyane** sont présentes dans les réserves naturelles.
39 espèces d'oiseaux protégés sont présents à la Réunion, 118 en Martinique, 105 en Guadeloupe et près de 120 en Guyane.

De nombreux oiseaux marins trouvent refuge, pour leur reproduction, sur des rochers ouverts sur l'océan dans l'Ile du Grand Connétable et les Ilets de Sainte-Anne. La RNN de l'Ile du Grand Connétable est unique sur le littoral du plateau des Guyanes pour accueillir de telles populations d'oiseaux marins nicheurs. Le petit espace de l'île, moins de 3 ha, rassemble plusieurs milliers de couples reproducteurs de six espèces. L'importance internationale de la réserve à l'égard de ces oiseaux est considérable :

- **plus de 50 % de la population caribéenne de Sterne royale**, l'une des plus grosses colonies de l'espèce en Amérique du Sud,
- **1/3 de l'effectif mondial nicheur de la Sterne de Cayenne**
- **20 % de la population caribéenne de la Mouette atricille,** et site de reproduction le plus méridional de son aire de distribution.

En Martinique, les Ilets de Sainte-Anne sont également un lieu de refuge et de nidification pour les oiseaux marins parmi les plus importants que compte l'archipel des Grandes et Petites Antilles. En période de reproduction, un îlet abrite de **15 à 20 000 individus de**

La RNN de l'île du Grand Connétable est le principal site de nidification des oiseaux de mer en Guyane. Elle abrite la plus grosse colonie connue de Sternes de Cayenne avec plus de 10 000 couples en 2006 (l'effectif mondial total reste sans doute inférieur à 20-25 000 couples). Les effectifs de Sterne royale et de Mouette atricille sont également inégalés dans les autres îles des Caraïbes. © O. Tostain

De toute la côte de Guyane, l'unique colonie de reproduction de la Frégate superbe est installée sur l'Ile du Grand Connétable. Environ 650 couples se reproduisent tout au long de l'année. C'est la seule colonie de la façade atlantique de l'Amérique du Sud et l'une des plus importantes des Caraïbes. Elle représente près de 5 % des effectifs caraïbéens. © Alain Alcide

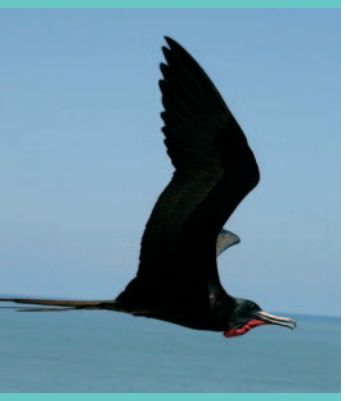

Sterne fuligineuse. C'est un site important pour le Noddi brun, les sternes et les puffins qui quittent la haute mer où ils vivent une partie de l'année pour se reproduire sur les îlots. La réserve protège également **la plus importante colonie de Puffin d'Audubon des Petites Antilles** avec 60 à 80 couples nicheurs.

En Guadeloupe, la RNN du Grand Cul-de-Sac Marin présente des lieux favorables à la nidification de sternes, dont **l'un des rares sites de nidification connu des Antilles françaises de la Petite Sterne** (*Sternula antillarum*), connue aussi sur les Iles de la Petite Terre.

La Sterne fuligineuse est l'oiseau le plus abondant sur la RNN des Ilets de Sainte-Anne. © A. Alcide

En fort déclin au niveau mondial, on ne connaît qu'une petite colonie de Sterne de Dougall de 30 à 50 couples aux Iles de la Petite Terre, ainsi que quelques dizaines de couples sur les îlots autour de St-Barthélemy.

Oiseau marin endémique de la Réunion, le Pétrel de Barau (*Pterodroma baraui*) nidifie entre 2 400 et 2 800 mètres d'altitude. La France porte une responsabilité mondiale vis-à-vis de cette espèce, la principale population connue comptabilise 4 000 à 5 000 couples. L'espèce est présente sur la RNN de Roche Ecrite.

Sur les 16 espèces de manchots existants au monde, 6 se reproduisent dans les TAAF. Les terres australes accueillent en période de reproduction plus de 25 millions de couples d'oiseaux marins sur les îles Crozet et Kerguelen. Avec 37 espèces, les îles Crozet abritent la communauté d'oiseaux de mer la plus riche au monde (dont 8 espèces d'albatros reproducteurs). Les densités qu'on trouve sur ces îles sont parmi les plus fortes que l'on puisse trouver sur la planète. De telles concentrations s'expliquent par l'isolement de ces terres, mais surtout par la très forte productivité des eaux qui les entourent. Les TAAF abritent plus de 50 % de la population mondiale de 7 espèces ou sous-espèces d'oiseaux marins. © G. Vionnet

Oiseaux de mer de la RNN Ile du Grand Connétable	Nombre de couples (1)	% de la population caraïbe
Frégate superbe *Fregata magnificens*	650	5 %
Mouette atricille *Larus atricilla*	2 500	20 %
Sterne royale *Thalasseus maximus*	1 500	50 %
Sterne de Cayenne *Thalasseus eurygnathus*	9 800	25 %
Sterne fuligineuse *Sterna fuscata*	250	très modeste au regard des Antilles
Noddi brun *Anous stolidus*	200	très modeste au regard des Antilles

(1) Comptages 2006.

Les oiseaux d'eau, limicoles et grands échassiers sédentaires ou en passage migratoire sont particulièrement bien représentés dans les zones humides littorales de Guyane . Dans la RNN des Marais de Kaw-roura, l'avifaune est exceptionnelle, visible en particulier le long des cours d'eau. On peut y observer **18 espèces de hérons**. Récemment découverte, une colonie comptant **plus de 2 000 couples de Héron agami** (*Agamia agami*) représente, et de loin, la plus grosse population nicheuse de l'espèce au sein de sa vaste répartition néotropicale. Dans la RNN de l'Amana, **l'effectif de grands échassiers dépasse les 20 000 individus**, appartenant à une vingtaine d'espèces ; les marais sub-côtiers accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau dont **plus de 94 % des anatidés recensés en Guyane**, et notamment la seule population nicheuse en guyane de dendrocygnes.

La plaine marécageuse de Kaw constitue la limite de répartition la plus septentrionale pour un certain nombre d'espèces à affinités amazoniennes. Trois espèces d'oiseaux confinés en Guyane à la frange côtière orientale sont observables dans les forêts inondables : le Toucan toco (*Ramphastos toco*), la Buse ardoisée (*Leucopternis schistaceus*) et le Caïque à queue courte (*Graydidascalus brachyurus*).

En dépit de la petite taille de ses colonies, l'ensemble du secteur forestier montagneux de la RNN des Marais de Kaw-Roura est un **site important pour la conservation du Coq-de-roche** (*Rupicola rupicola*) dans les régions proches du littoral en Guyane. L'espèce est également présente sur les RNN des Nouragues et de la Trinité.

En Guadeloupe, les mangroves de la RNN du Grand Cul-de-Sac Marin sont favorables au **Pic de Guadeloupe** (*Melanerpes herminieri*), seul pic sédentaire des Petites Antilles. On y rencontre également une sous-espèce du Râle gris (*Rallus longirostris manglecola*), également endémique de Guadeloupe.

En Martinique,13 espèces d'oiseaux se reproduisent sur les Iles de la Petite Terre. L'espèce nicheuse la plus remarquable est le Moqueur des savanes (*Mimus gilvus*) qui atteint ici la limite Nord de sa distribution dans les Antilles. Les différents milieux de la RNN de la Presqu'île de la Caravelle constituent des habitats pour deux oiseaux endémiques de la Martinique :

- le Loriot de la Martinique (*Icterus bonana*)
- et le Moqueur Gorge blanche (*Ramphocynclus brachyurus*) dont la population de la réserve réduite aujourd'hui à 40 couples est considérée comme non viable. Unique site en Martinique, la réserve héberge **moins de 50 % de la population mondiale** de cet oiseau en danger.

Selon la dynamique de la mangrove, la RNN des marais de Kaw-Roura offre des sites de gagnage, dortoirs ou de nidification d'une centaine de couples pour l'Ibis rouge (Eudocimus ruber), la principale colonie guyanaise n'étant pas dans la réserve. L'espèce se rassemble parfois par plusieurs centaines d'individus sur un dortoir de la mangrove de l'Amana. © O. Tostain

La RNN de la Roche Ecrite héberge 5 des 6 espèces d'**oiseaux endémiques et protégés de la Réunion**. Elle est un des derniers sites de nidification de l'Echenilleur de la Réunion (*Coracina newtoni*), oiseau en voie d'extinction connu exclusivement d'un site de 16 km² localisé entre 1 200 et 1 800 m d'altitude, inféodé aux bois de couleur et aux tamarins de ce site (plus que 30 couples sur les 120 qui existaient encore en 1974).

Les réserves naturelles accueillent sur leurs lagunes, vasières littorales et marais, des effectifs considérables de limicoles nord-américains en halte migratoire post-nuptiale ou en hivernage. On compte par centaines de milliers les limicoles faisant halte sur les réserves naturelles des Marais de Kaw-Roura ou de l'Amana. 27 limicoles venus du nord stationnent en grand nombre sur les plans d'eau de Saint-Martin. Un grand nombre d'espèces fait halte sur les Iles de la Petite Terre et plus occasionnellement au Grand Cul-de-Sac Marin. Parmi les 17 oiseaux nicheurs, la RNN des Iles de la Petite Terre accueille les seuls couples connus en Guadeloupe d'Huîtrier d'Amérique (Haematopus palliatus) et d'Echasse d'Amérique (Himantopus mexicanus). © O. Tostain

Oiseaux protégés de la Réunion présents dans les RNN	Nombre de RNN
Petit Puffin de Baillon *Puffinus lherminieri*	1
Pétrel de Barau *Pterodroma baraui*	1
Paille en queue *Phaethon lepturus*	1
Blongios vert *Ardeola striata*	1
Busard de Maillard *Circus maillardi*	1
Tourterelle malgache *Streptopelia picturata*	2
Salangane des Mascareignes *Collocalia francica*	2
Hirondelle de Bourbon *Phedina borbonica*	2
Echenilleur de la Réunion *Coracina newtoni*	2
Bulbul de la Réunion *Hypsipetes borbonica*	1
Tersiphone de Bourbon *Terpsiphone bourbonnensis*	2
Traquet de la Réunion *Saxicola tectes*	2
Oiseau lunettes gris *Zosterops borbonica*	2
Oiseau lunettes vert *Zosterops olivacea*	2

Chiffres clés

Sont présents dans les réserves naturelles :
42 % des espèces d'oiseaux menacés dans le Monde (5 des 12 espèces au moins vulnérables).
33 % des espèces d'oiseaux protégés à la Réunion.
52 % des espèces d'oiseaux protégés de Guadeloupe et Martinique.
99 % des espèces d'oiseaux protégés de Guyane.

Sont présents dans la RNN des Marais de Kaw-Roura :
74 % de l'avifaune de Guyane.
77 % des espèces protégées.
82 % des espèces soumises à la réglementation du commerce international (CITES).

Les mares isolées des marais de Kaw abritent de belles populations d'Hoatzin (Opisthocomus hoazin), espèce devenue rare sur le littoral en Guyane à la suite du braconnage. Fruit d'une évolution rarissime chez les oiseaux, c'est la seule espèce d'oiseau se nourrissant de feuilles selon un modèle proche des ruminants. © M. Clément

Mammifères d'outre-mer

61 % des espèces de mammifères protégés dans les départements d'outre-mer et **45 % des espèces les plus menacées dans le monde** sont présentes dans les réserves naturelles.

La partie marine de la RNN de Saint-Martin, dont la profondeur dépasse rarement 30 mètres, constitue une zone de prédilection pour les mammifères marins : la Baleine à bosse, espèce vulnérable, vient s'y reproduire. La RNN de Saint-Barthélemy représente une étape appréciée dans la migration de cette espèce. © N. Maslach

Les réserves marines d'outre-mer assurent la préservation de nombreux mammifères marins. **Espèce marine menacée dans la région de Mayotte**, le Dugong (*Dugong dugon)* est un visiteur occasionnel de la RNN de l'Ilot Mbouzi. Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) y est présent de manière plus régulière. Une dizaine d'individus de ce dauphin est présente dans la RNN de Saint-Barthélemy.

Le Lamantin (*Trichechus manatus*) se rencontre à l'embouchure de la rivière de la RNN des Marais de Kaw-Roura, et dans la partie estuarienne de la RNN de l'Amana.

Dans les TAAF, **9 espèces de cétacés** sont observables dont les rorquals bleu et commun. Mais la seule espèce réellement commune, en particulier dans les eaux côtières, est le Dauphin de Commerson (*Cephalorhynchus commersonii*).

Autour des îles Kerguelen, **3 espèces de pinnipèdes** se rassemblent par dizaines de milliers d'individus en période de reproduction : l'Otarie de Kerguelen (*Arctocephalus gazella*), l'Otarie subantarctique d'Amsterdam (*Arctocephalus tropicalis)* et **la seconde population du monde de l'Eléphant de mer** (*Mirounga leonina*) en importance numérique. Elle est actuellement en phase de stabilisation après avoir connu une période de fort déclin.

Seul le groupe des **chauves-souris** possède deux espèces indigènes parmi les mammifères de la Réunion. Le Petit Molosse (*Tadarida acetabulosa*) a été observé dans la RNN de Roche Ecrite, mais aucun site de reproduction n'y a été mis en évidence.

Une espèce de **chauve-souris endémique à la Martinique** (*Myotis martinicensis*) a été signalée sur la RNN de la Presqu'île de la Caravelle.

En Guyane, les RNN de la Trinité et des Nouragues hébergent de nombreuses espèces de chiroptères. Les grottes granitiques des Nouragues hébergent plusieurs espèces vivant en colonies qui rassemblent **plusieurs centaines à quelques milliers d'individus**. Elles accueillent notamment la très rare *Lonchorhina inusitata*, espèce dont seulement quelques exemplaires étaient jusqu'alors connus du Venezuela.

L'étude du peuplement chiroptérologique a été conduite dans la RNN des Marais de Kaw-Roura. Elle a révélé une grande diversité de **chiroptères peu communs à relativement rares**, caractéristique d'une forêt primaire non perturbée. Le site est particulièrement riche par le **nombre élevé d'espèces observées, et par**

Le Dugong (Dugong dugon) est présent à Mayotte dans la RNN de l'Ilot Mbouzi. © R. Rolland

46 espèces de chauves-souris ont été recensées dans la RNN de la Trinité, ici Tonatia schulzi.
© M. Dewynter

la proportion d'espèces rares favorisées par l'existence d'abris sous roche sur les pentes des reliefs. On y rencontre *Mimon bennettii*, une espèce considérée comme potentiellement vulnérable à l'échelle de l'Amérique tropicale.

Le Raton crabier (*Procyon cancrivorus*), une des **espèces inféodées aux mangroves**, se rencontre dans la RNN de l'Amana.
Parmi les 11 espèces menacées au niveau mondial (liste rouge UICN) recensées dans la RNN des Marais de Kaw-Roura, figurent les **deux espèces en danger d'extinction** : le Tatou géant (*Priodontes maximus*) et la Loutre géante du Brésil (*Pteronura brasiliensis*), que l'on retrouve aussi dans les réserves forestières de l'intérieur. La Loutre de Guyane (*Lontra longicaudis*) est également fréquemment observée dans la rivière de Kaw, mais également au Mont Grand Matoury, aux Nouragues et à la Trinité.

Mammifères menacés	UICN	Nombre de RNN
Mammifères marins		
Balaenoptera borealis Rorqual boréal	EN	0
Dugong dugon Dugong	VU	1
Megaptera novaeangliae Baleine à bosses	VU	2
Trichechus manatus Lamantin des Caraïbes	VU	2
Trichechus manatus ssp. Manatus Lamantin des Antilles	VU	1
Chiroptères		
Chiroderma improvisum	EN	0
Eptesicus guadeloupensis	EN	0
Lasiurus castaneus	VU	0
Mormopterus acetabulosus	VU	0
Myotis dominicensis	VU	0
Pteropus niger	VU	0
Scotophilus borbonicus	CR	0
Sturnira thomasi	EN	0
Tonatia schulzi	VU	1
Carnivores et autres mammifères		
Myrmecophaga tridactyla Grand fourmilier	VU	2
Nectomys parvipes	CR	0
Neusticomys oyapocki	EN	0
Priodontes maximus Tatou géant	EN	2
Procyon minor Raton laveur	EN	1
Pteronura brasiliensis Loutre géante du Brésil	EN	3
Speothos venaticus Chien des buissons	VU	2
Tapirus terrestris Tapir d'Amérique	VU	1

7 des 8 espèces de primates de Guyane sont observées dans la RNN de la Trinité, mais avec une faible abondance relative pour les grandes espèces comme les atèles et les hurleurs roux. Cette même richesse du peuplement a permis de réaliser de nombreuses études sur ces animaux aux Nouragues. Parmi les massifs forestiers proches du littoral guyanais, la Montagne de Kaw constitue **le dernier refuge où subsiste l'Atèle** (*Ateles paniscus*), singe particulièrement vulnérable face aux activités anthropiques.

Dans la RNN de l'Ilot Mbouzi, deux groupes introduits d'une vingtaine d'individus de lémuriens évoluent de façon autonome. La population de la sous-espèce d'un lémurien endémique à Mayotte, le Maki de Mayotte (Enlemur fulvus mayottensis) classée à l'annexe I de la convention de Washington, est abondante.
© R. Rolland

Les chiffres clés

Sont présents dans les réserves naturelles :
45 % des espèces menacées dans le monde (catégorie CR, EN et VU) : aucune des 2 espèces en danger critique, 25 % des espèces en danger et 66 % des espèces vulnérables.
3/4 des espèces de mammifères strictement protégés en Guyane.
50 % des espèces de mammifères strictement protégés de Guadeloupe et/ou Martinique.
1/3 des espèces de mammifères strictement protégés de la Réunion.
69 % des espèces menacées et protégées en Guyane dans la RNN des Nouragues.
68 % des espèces de mammifères de Guyane et 54 % des espèces protégées dans la RNN des Marais de Kaw-Roura.

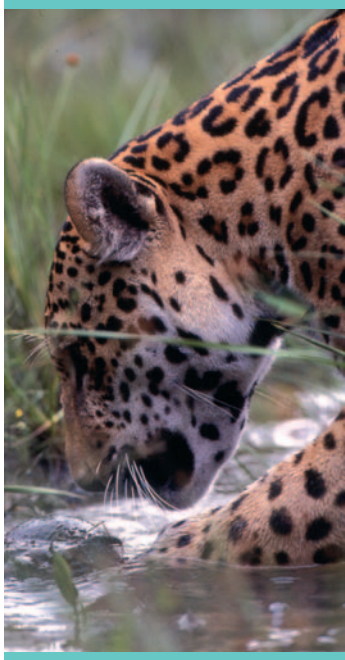

La grande superficie de la réserve des Nouragues garantit la protection d'espèces dont le domaine vital atteint de vastes superficies. C'est le cas du Jaguar (Panthera onca), ici en photo, ou encore du Puma (Puma concolor) dont les territoires peuvent atteindre 20 à 30 km². La présence du Jaguar, prédateur de la Tortue olivâtre, est régulière sur les plages de la RNN de l'Amana.
© T. Montford

Perspectives de conservation

Avec l'outre-mer, la France est présente dans 4 des 25 points chauds de la biodiversité mondiale : les Caraïbes, l'Océan indien, la Polynésie et la Nouvelle Calédonie. Avec une zone maritime de plus de 10 millions de km2, la France a une responsabilité internationale en matière de conservation du patrimoine naturel. Avec la Guyane française, elle possède également plus de 7 millions d'hectares de forêt primaire en Amazonie, 1 des 3 zones forestières majeures de la planète.

L'orpaillage, notamment clandestin engendre des atteintes graves à l'environnement et à la santé humaine en Guyane, ainsi que des problèmes liés à la sécurité. Un renforcement des capacités locales (police, moyens financiers ...) est plus que nécessaire pour assurer la préservation de la forêt tropicale. © ONF

Lutter contre les menaces

Pourtant classées parmi les hauts lieux de la planète pour leur diversité, les régions d'outre-mer sont confrontées à la dégradation de leur richesse écologique et à la disparition progressive des habitats naturels.

La destruction des habitats est une des principales menaces. L'exploitation aurifère clandestine entraîne la déforestation de vastes secteurs et une importante pollution des fleuves par le mercure, entraînant une baisse de la biomasse et de la diversité de certains poissons. Cela affecte tous les grands fleuves de Guyane, y compris au sein même de la RNN des Nouragues.

La pression anthropique est importante sur les espaces côtiers et marins d'outre-mer. Les récifs coralliens sont endommagés à hauteur de 10 à 80 % selon les régions (fortement dans les Caraïbes). Ils continuent à se dégrader en raison des phénomènes de blanchiment-mortalité et des épidémies, conjointement aux cyclones et à la pollution due aux activités humaines. Les formations sèches et les habitats xérophiles ont été les premiers milieux défrichés lors de la colonisation. La flore actuelle de ce type de forêt est marquée par l'impact des activités humaines. En Nouvelle Calédonie, les forêts tropicales sèches ne couvrent plus que 1 % de leur surface initiale.

Le braconnage fait partie des problématiques de gestion, notamment dans les réserves naturelles de Guyane. Il est parfois difficile de faire appliquer la réglementation (chasse et prélèvement d'oeufs de tortues dans la RNN de l'Amana).

Les espèces animales introduites (rats, mangoustes et souris) posent de graves dégâts aux pontes de tortues et aux nichées d'oiseaux (notamment au Grand Cul-de-Sac Marin où les espèces sont éradiquées par piégeage). Aux Ilets de Sainte-Anne la survie des colonies de sternes passe par l'éradication des rats introduits par l'homme. Les réserves naturelles de la Réunion sont confrontées à des **espèces végétales exotiques** très envahissantes qui portent atteinte aux espèces endémiques protégées.

Enfin, le réchauffement général de la planète, outre l'effet direct sur la température des eaux marines, devrait entraîner une montée des eaux préjudiciable à de nombreuses formations naturelles littorales de plus en plus soumises aux effets mécaniques des cyclones. Les systèmes insulaires du domaine outre-mer français sont très vulnérables à ce phénomène.

Les chiffres clés

Espaces naturels d'outre-mer :
– 3 sites Ramsar (convention internationale pour la protection des zones humides) en partie classés en RNN.
– 1 réserve de Biosphère (UNESCO) dont une partie classée en réserve naturelle : Archipel de la Guadeloupe (69 707 ha).
– 3 Parcs nationaux : Guadeloupe (17 300 ha), Réunion (40 % de la surface de l'île), Guyane (3 390 000 ha).
– 2 Parcs naturels régionaux : Martinique (70 150 ha), Guyane (699 800 ha).
– 36 sites du Conservatoire espace littoral : Guyane (9 sites - 3 305 ha) ; Guadeloupe (10 sites - 523 ha) ; Martinique (8 sites - 1 586 ha) ; Réunion (9 sites - 766 ha).
– 1 Réserve biogénétique (Conseil de l'Europe) en Martinique : 517 ha.

Conserver la biodiversité

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, la France s'est engagée à **développer le réseau d'aires marines protégées**, notamment au travers de la nouvelle loi sur les parcs naturels marins. Pour respecter les engagements de la France, il faudrait à terme **protéger environ 10 à 20 % des récifs** (soit 5 000 à 10 000 km^2). Quelques projets de réserves naturelles en cours devraient en partie combler certaines lacunes.

Les plus grands enjeux sont en Nouvelle Calédonie où les espaces naturels sont peu gérés, possèdant la seconde plus grande barrière récifale du monde. Un projet de classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO est en cours.

D'autres milieux ont été fortement dégradés, comme les forêts tropicales sèches des îles des Antilles, de l'Océan indien et du Pacifique qui mériteraient d'être protégées. Pour sa part, la diversité biogéographique du territoire guyanais est encore insuffisamment représentée dans le réseau des réserves naturelles. Les savanes littorales sont très peu protégées aujourd'hui alors qu'elles sont très menacées car d'accès facile.

Améliorer les connaissances

La connaissance des espèces et des milieux est insuffisante, principalement en Guyane où les milieux naturels sont de vaste ampleur, souvent inaccessibles et riches d'une diversité spécifique comprenant des centaines d'espèces pour chaque groupe taxonomique. **Les spécialistes manquent**, notamment pour inventorier les nombreux insectes. Le domaine marin est particulièrement méconnu et il est indispensable de conduire des investigations scientifiques sur ce milieu.

De nombreuses données existent sur la flore, les mammifères, les oiseaux, et il devient important pour mieux connaître ce remarquable patrimoine de **rassembler l'information** et la rendre plus accessible. Il existe de nombreux synonymes pour les espèces, notamment les amphibiens, mais aucun index synonymique n'est pour l'instant disponible. La difficulté dans ce domaine reste **la systématique dont il faudrait pouvoir suivre les modifications en temps réel** pour la rédaction des plans de gestion des réserves naturelles.

Coordonner les aires protégées

En terme de stratégie de conservation, la complémentarité entre espaces naturels est essentielle. Début 2007, deux nouveaux espaces protégés ont vu le jour. Le Parc national des Hauts de la Réunion a pour objectif de **conserver les écosystèmes primaires et en particulier la végétation indigène**, les espèces endémiques et les grands paysages emblématiques de l'île. Le Parc amazonien de Guyane de plus de 3 millions d'hectares préserve de vastes étendues de forêt primaire.

L'Observatoire du patrimoine RNF ne prend en compte que les réserves naturelles issues des lois de 1976 et 2002, qui concernent les quatre départements d'outre-mer ainsi que Mayotte, St-Martin, St-Barthélemy et les TAAF. D'autres sites protégés, **nés des compétences des autres collectivités d'outre-mer** en matière d'environnement (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna), ainsi que les territoires du Conservatoire du littoral et les RNR pourraient à l'avenir rejoindre un observatoire global des aires protégées de l'outre-mer, afin de mieux étayer les stratégies futures de conservation de ce patrimoine exceptionnel.

Conservation des récifs de coraux
– Déclaration d'Okinawa sur la conservation et la restauration à l'échelle mondiale des récifs coralliens en péril (2004).
– Programme national d'action engagé en 1999 par le comité de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), créé dans chacune des collectivités : Réunion, Guadeloupe, Martinique…

Projets de RN
– Baie du Trésor en Martinique, présentant une forte richesse en coraux.
– Ilets Pigeon en Guadeloupe qui permettrait la conservation de 8 ha de Coraux.
– Lagon de Mayotte qui devrait protéger 12 600 ha de milieux marins.
– Etang Saint-Paul, qui permettrait la conservation de la plus grande zone humide de la Réunion (350 ha environ).
– Baie de Génipa, pour protéger la plus grande mangrove de la Martinique (1 500 ha sur 1 840 ha au total).

L'outre-mer, une priorité du comité français de l'UICN.
Le Comité français de l'UICN a fait de l'outre-mer une priorité. Son groupe de travail sur l'outre-mer compte 75 experts issus de 35 organismes publics ou privés. Ce groupe a publié en 2003 « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer », première synthèse sur le sujet. Sur cette base, il a défini un programme d'actions sur 3 axes : connaissance scientifique et sensibilisation, analyse des politiques nationales et européennes de développement, renforcement des capacités locales.

les réserves naturelles d'outre-mer

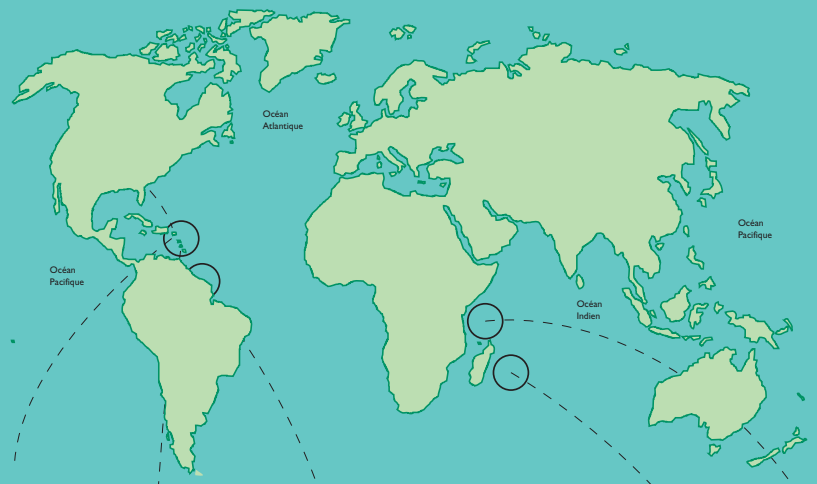

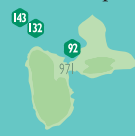

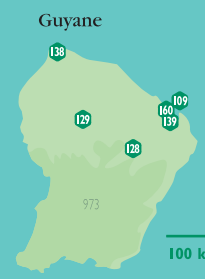

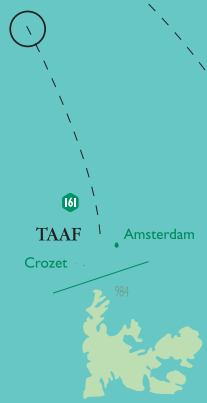

29 Presqu'île de la Caravelle
388 ha

125 Ilets de Sainte-Anne
4 ilets de 5,57 ha

92 Grand Cul-de-Sac marin
3 737 ha (dont 2 115 ha marins)

142 Iles de la Petite Terre
990 ha (dont 842 ha marins)

132 Saint-Barthélemy
1 200 ha (5 zones du DPM et des eaux territoriales)

143 Saint-Martin
3060 ha (dont 2 900 ha marins)

109 Ile du Grand Connétable
7 852 ha
(dont 7 850 ha marins)

139 Marais de Kaw-Roura
94 700 ha

138 Amana
14 800 ha

129 La Trinité
76 839 ha

128 Nouragues
100 000 ha

160 Mont Grand Matoury
2 123 ha

161 Terres australes et antarctiques françaises
2 270 000 ha
(700 000 ha terrestres
et 1 570 000 ha marins)

162 Ilot Mbouzi
142,5 ha
(dont 60 ha de domaine maritime)

56 Saint-Philippe Mare Longue*
68,39 ha

148 Roche écrite*
3 635 ha

164 Réserve naturelle marine de la Réunion
3 500 ha

*L'article 3 du décret de création du Parc national des Hauts de la Réunion (JO du 06 mars 2007) prévoit la disparition de ces deux RNN à compter de la date d'entrée en vigueur des modalités d'application de la réglementation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Réserves Naturelles DE FRANCE

EDF FONDATION

Aujourd'hui, la terre de demain

6 bis rue de La Gouge
B.P. 100
21803 Quétigny cedex
Téléphone : 03 80 48 91 00
Télécopie : 03 80 48 91 01
rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

© mai 2007. Fascicule rédigé par V. Fiers à partir des données transmises par les gestionnaires des réserves naturelles, avec l'aide de O. Tostain, X. Delloue, M. Dewynter, M.-L. Cayatte, N. Venumière, J. Triolo, M. Salamolard, N. Maslach, F. Siorat, B. Pont, J.-F. Elder, M. Delmas et D. Aubonnet. Photos de couverture : © O. Tostain, R. Rolland.

21800 QUÉTIGNY • 03 80 31 87 81